

COMMÉMORATION NATIONALE DES VICTIMES DE LA POLICE

5 AVRIL / 15H / DÉPART MÉTRO ANVERS

30 ans après la marche pour l'égalité et contre le racisme, lancée pour répondre à la multiplication des crimes racistes et sécuritaires, il semble que rien n'ait changé : la liste des victimes dans les commissariats, à bord de fourgons de police, morts suite à une intervention des forces de l'ordre, s'allonge indéfiniment. Ces dernières années, les morts au cours de courses-poursuite, par clé d'étranglement, par pliage ou encore les personnes mutilées par des tirs d'armes prétendument « non létales », se sont multipliées.

Les « bavures » policières n'existent pas. La police tue et viole depuis des décennies, dans des circonstances souvent similaires, et souvent les mêmes personnes : on est passé des ratonnades d'Algériens dans les bidonvilles de la région parisienne dans les années 1960 à la « neutralisation » de « suspects » dans les « quartiers sensibles » aujourd'hui. Et quand elle n'endevine pas une famille, des amis, des quartiers entiers, la police laisse derrière elle des blessés de plus en plus nombreux.

Aux mobilisations des familles réclamant Vérité et Justice pour leurs proches morts aux mains de l'État ou mutilés par la police, la justice répond presque invariablement par des non-lieux ou des acquittements, dans les cas où une instruction a été ouverte. À l'inverse, quand des révoltes éclatent suite à un crime policier, la machine judiciaire se met en route immédiatement pour faire tomber des têtes et distribue de lourdes peines de prison. D'un côté les syndicats policiers et l'État cherchent à renforcer l'impunité policière, notamment par l'instauration d'une « présomption de légitime défense » équivalant à un véritable permis de tuer, une peine de mort qui ne dit pas son nom. De l'autre, on assiste à de véritables exécutions judiciaires, les atteintes à des policiers étant de plus en plus sévèrement punies, et la justice cherchant à tout prix à trouver des coupables.

Les familles et proches de victimes doivent le plus souvent attendre des années pour voir une instruction ouverte, quand un non-lieu ne vient pas tout bonnement clore des années de souffrance et d'attente. Quand l'instruction aboutit à une mise en examen des policiers, ceux-ci sont très rarement reconnus coupables. Et quand c'est le cas, ils sont condamnés à des peines de principe. « Que vaut la vie de Youssef ? » demandaient les proches de Youssef Khaïf, abattu d'une balle dans la nuque par un policier à Mantes-la-Jolie en 1991. À cette question, la Justice, qui acquitta son meurtrier dix ans plus tard, répond toujours de la même manière : la vie d'un Noir ou d'un Arabe vaut moins que la liberté d'un policier et que le sacro-saint maintien de l'ordre républicain, quand bien même ce dernier n'était pas menacé.

Depuis des années, les familles et les comités Vérité et Justice réclament une reconnaissance de ces crimes, une manière d'honorer leurs défunts, que les médias et la justice salissent souvent pour légitimer leur mise à mort. Elle réclament la fin des pratiques policières mortelles comme la clé d'étranglement, le pliage ou les courses-poursuite pour de simples infractions au code de la route. La fin aussi des pratiques de chasse de la police qui aboutissent à la multiplication des accidents mortels et des mutilations, notamment par l'usage intensif du flash-ball.

Au-delà des crimes eux-mêmes, c'est la recherche de vérité et le combat des familles, mais aussi de tous ceux qui dénoncent publiquement la violence de l'État et de sa police, qui sont de plus en plus réprimés. Lorsque la police ne tire pas pour tuer les indésirables, elle tire pour blesser ceux qui les soutiennent : flash-ball, LBD et grenades sont de plus en plus souvent utilisés, en banlieue comme lors de manifestations, pour faire taire ceux qui s'organisent.

Il n'est plus rare également de voir le Ministère de la Justice s'en prendre à ceux qui dénoncent ces violences sur internet, comme ça a été le cas pour le site Copwatch en 2012 ou pour Urgence Notre Police Assassine (site animé par Amal Bentounsi, dont le frère Amine a été tué d'une balle dans le dos en 2012) cette année, attaqués en justice pour diffamation et contraints de se justifier d'utiliser leur liberté la plus fondamentale, la liberté d'expression.

L'État, sa police et sa Justice, ont le monopole de la violence. Face à eux, nos forces sont éparpillées. C'est pourquoi il est plus que temps de s'organiser autour des familles et proches de victimes, pour trouver la manière d'unir nos forces dans un combat si inégal face à la police et la justice.

Rejoignez-nous dans cet effort pour obtenir la vérité et pour dénoncer la vraie nature de la police !